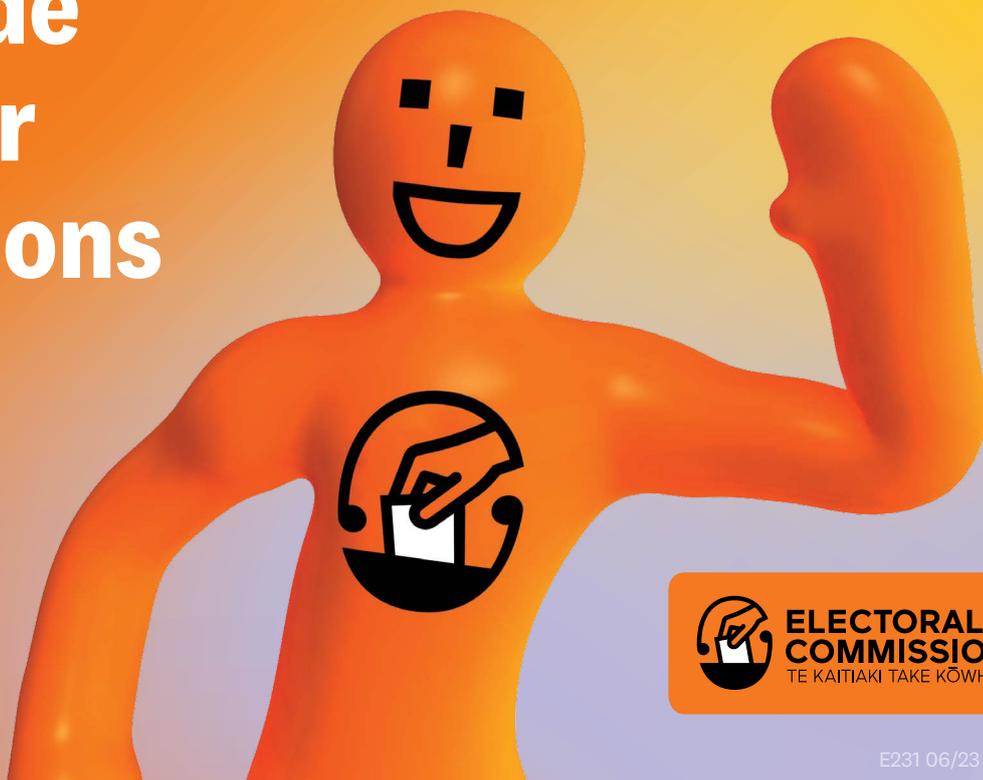


Votre guide pour voter aux élections générales de 2023.



E231 06/23 French



Élections en 2023: informations et déroulement

Vérifiez que vous êtes inscrit(e) et que vos informations sont à jour.

Pour voter, vous devez être inscrit(e). Vous devez vous inscrire si vous êtes âgé(e) de 18 ans au minimum; vous êtes un(e) citoyen(ne) néo-zélandais(e) ou un(e) résident(e) permanent(e) en Nouvelle-Zélande; et si vous avez vécu en Nouvelle-Zélande pendant au moins 12 mois consécutifs à un moment de votre vie.



Inscription, vérification ou mise à jour de vos informations en ligne

Les procédures en ligne d'inscription, de vérification ou de mises à jour de vos informations sont faciles. Pour cela, vous avez besoin de votre permis de conduire néo-zélandais, de votre passeport néo-zélandais ou d'un identifiant RealMe vérifié.

- Allez sur vote.nz
- Appelez le 0800 36 76 56
- Envoyez votre nom et adresse au 3676 (SMS gratuit)



Votre dossier EasyVote

Si vous vous inscrivez d'ici au dimanche 10 septembre, votre dossier EasyVote vous sera envoyé par voie postale.

Votre dossier EasyVote vous indique où vous pouvez voter ainsi que les personnes pour qui vous pouvez voter. Votre dossier inclut également votre carte EasyVote personnalisée pour faciliter votre vote. Vous pouvez voter sans votre carte EasyVote, mais la procédure prendra plus de temps.

Si vous vous inscrivez après le dimanche 10 septembre, voire le jour même des élections, vous ne disposerez pas d'une carte EasyVote. Vous devrez effectuer un vote spécial qui est une procédure plus longue.

Ouverture du scrutin : lundi 2 octobre à 9 h

Fermeture du scrutin : samedi 14 octobre à 19 h
(jour du scrutin)



Ouverture et emplacement des bureaux de vote

Vous pouvez vous inscrire et voter aux élections générales dans n'importe quel bureau de vote à partir du lundi 2 octobre jusqu'au jour du scrutin, le samedi 14 octobre.

Le jour du scrutin, le samedi 14 octobre, tous les bureaux de vote sont ouverts de 9 h à 19 h.

Les informations relatives aux adresses et aux horaires d'ouverture des bureaux de vote sont disponibles sur vote.nz ou en composant le 0800 36 76 56 à partir de la mi-septembre.



Pour obtenir plus d'informations sur l'inscription et le vote

- Consultez vote.nz
- Composez le 0800 36 76 56

Si ces informations sont susceptibles d'être utiles à une personne que vous connaissez, veuillez les lui fournir.

Des informations sur l'inscription et le vote sont également disponibles en plusieurs langues et formats sur vote.nz

Procédure de vote

1 Apportez votre carte EasyVote

Apportez votre carte EasyVote pour accélérer la procédure de vote. Vous pourrez voter même si vous oubliez votre carte ou si vous n'en avez pas une.



2 Des personnes seront présentes aux bureaux de vote pour vous aider

Dans le bureau de vote, des bénévoles seront disponibles pour vous montrer comment faire et où aller.



3 Scrutin pour les élections générales

Pour les élections générales, vous disposez de deux votes : un vote de parti et un vote de circonscription.

Votre vote de parti

Votre vote de parti s'applique au parti politique que vous soutenez.

Ce vote détermine en grande partie le nombre total de sièges qu'un parti politique obtient au Parlement. Plus le nombre de voix pour un parti est grand, plus ce parti obtient de sièges au Parlement.

Que vous soyez inscrit(e) sur la liste générale ou sur la liste maorie, les partis politiques pour lesquels vous pouvez voter sont les mêmes.

Sur votre bulletin de vote, cochez la case correspondant au parti politique de votre choix.



Votre vote de circonscription

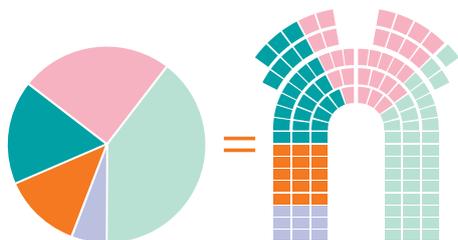
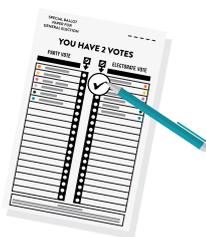
Votre vote de circonscription vous permet de choisir le candidat que vous souhaitez élire comme député de votre circonscription.

Le candidat qui obtient le plus de votes devient le député de votre circonscription. Il représente votre région au Parlement.

Si vous choisissez la liste maorie, vous voterez pour un candidat dans une circonscription maorie.

Si vous choisissez la liste générale, vous voterez pour un candidat dans une circonscription générale.

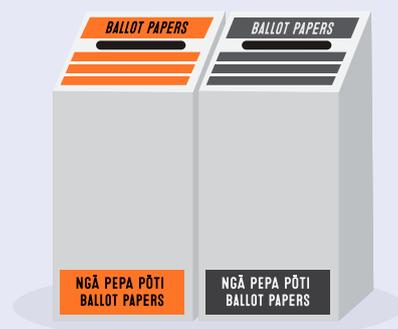
Sur votre bulletin de vote, cochez la case correspondant au nom du candidat de votre choix.



Cette proportion des votes de parti = la même proportion de sièges au Parlement

4 Mettez votre bulletin de vote dans l'urne

Et voilà, vous venez de voter !



Vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote ?

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote, par exemple en raison de problèmes de santé, de vieillesse ou de mobilité, nous pouvons vous aider à voter. Pour en savoir plus, consultez [vote.nz](https://www.vote.nz) ou composez le **0800 36 76 56**.

Si vous résidez dans un établissement de soins, votre responsable des élections local contactera le responsable de votre établissement de soins pour organiser un service électoral.

Si vous ne pouvez pas vous rendre dans un bureau de vote parce que vous êtes hospitalisé, un ami ou un membre de votre famille peut vous apporter vos bulletins de vote à partir du lundi 2 octobre.



Voter depuis l'étranger

Si vous votez depuis l'étranger, vous pouvez vous inscrire jusqu'au vendredi 13 octobre, à minuit. Vous pouvez vous inscrire ou mettre à jour vos informations sur [vote.nz](https://www.vote.nz).

Vous pourrez voter depuis l'étranger à partir du mercredi 27 septembre jusqu'au samedi 14 octobre, 19 h (heure de Nouvelle-Zélande).

Le moyen le plus simple et le plus rapide de voter depuis l'étranger est de télécharger et de remplir votre bulletin de vote, puis de le télécharger sur [vote.nz](https://www.vote.nz).

Numéro de téléphone depuis l'étranger : +64 9 909 4182 (les appels internationaux pourront être facturés aux tarifs en vigueur)

Numéro de téléphone depuis la Nouvelle-Zélande : 0800 36 76 56



Vous avez besoin d'aide pour lire ou cocher vos bulletins de vote ?

Un ami, un membre de votre famille ou un fonctionnaire électoral peut vous aider à lire ou à remplir votre bulletin de vote. Cette personne peut :

- aller dans l'isoloir avec vous ;
- lire à voix haute les mots et informations des bulletins de vote ;
- cocher le bulletin de vote pour vous si vous lui demandez.

Cette personne ne peut pas vous dire pour qui voter lors des élections générales.

Si vous êtes aveugle, mal-voyant ou avez un handicap physique qui vous empêche de cocher vous-même votre bulletin de vote, vous pouvez voter en utilisant l'assistant vocal de votre téléphone.

Ce service nécessite une inscription. Appelez le **0800 028 028** et choisissez l'option 1 pour vous inscrire.

Vous pourrez vous inscrire à partir du lundi 11 septembre jusqu'à samedi 14 octobre, midi.

Consultez [vote.nz](https://www.vote.nz) pour en savoir plus sur ce service.